



A retenir

Tordeuses de la grappe	Des captures d'eudémis observées
Oïdium	1 ^{ers} drapeaux sur Carignan

STADES PHENOLOGIQUES

Vignoble régional

Sur les parcelles observées, les stades phénologiques varient de « début gonflement des bourgeons à l'intérieur des écailles » (stade 02 ou BBCH 01) dans les situations très tardives à « boutons floraux encore agglomérés » (stade G ou 15 ou BBCH 55) dans les parcelles et/ou les situations les plus précoces.

TORDEUSES DE LA GRAPPE

Vignoble régional

Des captures de papillon d'eudémis sont observées sauf dans le vignoble audois. Il est trop tôt pour évaluer l'intensité du vol de 1^{ère} génération.

Technique alternative

La confusion sexuelle est à mettre en place dès le début du vol.

Aude

Le vol de 1^{ère} génération d'eudémis n'a pas encore débuté, même dans les secteurs précoces.

Gard

Les 1^{ères} captures d'eudémis sont observées dans les pièges.

Hérault

Le vol d'eudémis s'étend progressivement à l'exception des secteurs tardifs. Des captures parfois importantes d'eulia sont notées localement

Pyrénées-Orientales

Des papillons d'eudémis sont observés dans le secteur de la Plaine (nord et sud) et Aspres en zone précoce. Le nombre est faible.

Directeur de publication :

Denis Carretier
Président de la Chambre
Régionale d'Agriculture
Occitanie
BP 22107
31321 Castanet Tolosan
05.61.75.26.00

Comité de validation :

Nadine Bals, Laure Bérard-
Delay, Fabrice Guillois,
Emilie Teyssot,
Laure Laguarigue, Christel
Chevrier

Crédit photos :

Groupe Chambre, Groupe
Guide des Vignobles Rhône
-Méditerranée

ACARIENS

Hérault

Dans les parcelles de référence, les comptages réalisés montrent une importante prédominance d'acariens utiles (typhlodromes).



Acarien utile (Typhlodrome)

EXCORIOSE

Vignoble régional

Les 2 derniers épisodes pluvieux (du 23 au 25 mars et du 31 mars au 1^{er} avril) ont pu générer des contaminations sur les parcelles présentant régulièrement des symptômes et réceptives au moment de ces pluies (à partir du stade dominant « pointe verte de la pousse visible » (stade C ou 05 ou BBCH 09))

Rappel des symptômes à repérer : base des sarments avec des nécroses brunâtres allongées (excoriations) avec parfois des crevasses. Dans certains cas, la base du sarment peut être étran glée. Les yeux de la base ne débourent plus et les sarments seront plus sensibles à la casse par le vent.

Aude

Les niveaux de dégâts (symptômes liés aux contaminations du printemps 2016) sont très variables d'une parcelle à l'autre. On observe, en toutes zones, des parcelles dont plus de 30 % des coursons sont affectés. Ponctuellement les niveaux d'attaque peuvent atteindre 100 % de coursons sur cépage sensible (Grenache notamment).

Gard

De nombreuses parcelles sont sans symptôme ou en présentent de très rares (moins d'1 courson touché sur 10 souches). Très ponctuellement nous avons détecté, notamment sur Grenache, des parcelles où les symptômes sont présents dans toutes les souches.

Hérault

Les observations des symptômes dans les parcelles de référence concernées par la maladie indiquent toujours une fréquence de ceps atteints égale à supérieure à celle de l'an passé. Elles sont, tout comme les intensités, très variables d'une parcelle à l'autre et selon les cépages (jusqu'à 100 % de ceps atteints mais aussi jusqu'à 100 % de coursons avec symptômes).

Pyrénées-Orientales

Quelques symptômes sont observés sur les parcelles de suivis avec des intensités faibles.

OIDIUM

Vignoble régional

Réaliser les observations

Aude

Aucun symptôme de type drapeau n'a été observé pour le moment.

Gard

La majorité des parcelles observées cette semaine est saine, les 1^{ers} drapeaux sont observés sur Carignan en Vallée du Rhône. Nous ne sommes qu'au début de la période d'extériorisation des symptômes.

Hérault

Les tout 1^{ers} drapeaux sont observés sur Carignan dans le Minervois et dans la Moyenne Vallée de l'Hérault.

Pyrénées-Orientales

Les 1^{ers} drapeaux sont observés sur une parcelle de Carignan de référence. Sur les autres parcelles suivies, l'oïdium n'est pas observé.

MILDIOU

Aude

Aucun symptôme (contamination primaire) n'a été observé à ce jour.

Les prochaines pluies, si elles sont significatives, sont susceptibles de provoquer des contaminations primaires notamment sur les parcelles ayant été submergées cet automne ou cet hiver.

Gard

Le dernier épisode pluvieux, du 31 mars et 1^{er} avril, peut avoir été source de contaminations primaires. Suite aux pluies du 23 au 25 mars, l'apparition des 1^{ères} taches est possible dès la fin de la semaine (8 avril).

Hérault

Les conditions automnales et hivernales sont favorables au développement des œufs d'hiver (forme de conservation du mildiou).

Le développement de la maladie dépend maintenant des conditions climatiques printanières. Plusieurs facteurs doivent être réunis pour déclencher les 1^{ères} contaminations :

- maturité des œufs,
- présence d'organes verts,
- formation de flaques,
- température supérieure à 10 – 11°C.

Les 2 derniers épisodes pluvieux (du 23 au 25 mars et du 31 mars au 1 avril) sont susceptibles d'engendrer des contaminations primaires dans le cas de parcelles de vignes réceptives (présence de végétation suffisante). Dans les parcelles précoces, les 1^{ers} foyers primaires pourraient apparaître à partir du 8 avril.

Recherchez les foyers primaires à partir de cette date.

Rappel : lors d'inondations automnales, la formation d'inoculum est plus importante. Sa conservation se fait même parfois directement sur les souches, notamment dans le cas des vignes limonées. En cas de circonstances favorisantes et en présence de végétation réceptive, des contaminations primaires pourront avoir lieu.

Cas très particulier des parcelles submergées par les fleuves Aude, Hérault et certains de leurs affluents lors des épisodes orageux de l'automne 2016 (13 et 14 octobre) et hiver 2016-2017 (27 janvier, 13 et 14 février) : il convient de repérer et surveiller très attentivement ces parcelles.

Pyrénées-Orientales

La pluviométrie abondante de ces dernières semaines a fait augmenter le niveau de risque mildiou. Les pluies du 24 mars se sont déroulées en présence de températures se situant en dessous du seuil nécessaire au bon déroulement du cycle du champignon et avec une végétation peu développée.

L'apparition des 1^{ers} foyers pourrait avoir lieu à partir du 8 avril.

Le risque d'apparition des 1^{ères} taches reste faible et les conditions météorologiques à venir, annoncées sont peu favorables au développement de la maladie.

BLACK ROT

Vignoble régional

Les 2 derniers épisodes pluvieux (du 23 au 25 mars et du 31 mars au 1 avril) peuvent avoir engendré des contaminations primaires sur les parcelles avec inoculum à condition qu'elles aient présenté suffisamment de végétation pour être réceptives (« 2 ou 3 feuilles étalées » (stade E ou 09 ou BBCH 12 – 13)).

Ces contaminations seront d'autant plus importantes que les durées d'humectations auront été longues.

La sortie des 1^{ers} symptômes serait attendue environ 3 semaines plus tard.

Rappel : Il convient de repérer et surveiller les parcelles touchées en 2016 et/ou 2015 (feuilles et grappes) avec des pertes de récolte.

Mesures prophylactiques : l'élimination d'un maximum d'organes touchés l'année précédente, en les brûlant ou les enfouissant à l'abri de la lumière, permet de limiter les futures contaminations.

ERINOSE

Vignoble régional

Les 1^{ers} symptômes sur feuilles sont observés sur cépages sensibles.

RAVAGEURS SECONDAIRES

Aude

On observe toujours sur quelques rares parcelles des dégâts de mange-bourgeons. Les niveaux d'attaque restent faibles et sans évolution notable.

La présence d'escargots est signalée avec parfois des populations importantes.

Hérault

Des dégâts non préjudiciables d'escargots et de « mange bourgeons » sont très localement visibles.

Les abeilles butinent, protégeons les ! Respectez la réglementation « abeilles »

1. Dans les situations proches de la floraison des arbres fruitiers et des parcelles légumières, lors de la pleine floraison, ou lorsque d'autres plantes sont en fleurs dans les parcelles (semées sous couvert ou adventices), utiliser un insecticide ou acaricide portant **la mention « abeille », autorisé « pendant la floraison mais toujours en dehors de la présence d'abeilles » et intervenir le soir par température <13°C (et jamais le matin)** lorsque les ouvrières sont dans la ruche ou lorsque les conditions climatiques ne sont pas favorables à l'activité des abeilles, ceci afin de les préserver ainsi que les autres auxiliaires des cultures potentiellement exposés.
2. **Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles.** Cette mention « abeille » rappelle que, appliqué dans certaines conditions, le produit a une toxicité moindre pour les abeilles **mais reste potentiellement dangereux**.
3. **Il est formellement interdit de mélanger pyréthrinoïdes et triazoles ou imidazoles.** Si elles sont utilisées, ces familles de matières actives doivent être appliquées à 24 heures d'intervalle en appliquant l'insecticide pyréthrinoïde en premier.
4. N'intervenir sur les cultures que si nécessaire et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, qui sont mentionnées sur la brochure technique ou l'étiquette) livrée avec l'emballage du produit.
5. **Lors de la pollinisation** (prestation de service), de nombreuses ruches sont en place dans les vergers et les cultures légumières. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines ont un effet toxique pour les abeilles. **Veiller à informer le voisinage de la présence de ruches.**

Pour en savoir plus : téléchargez la plaquette « *Les abeilles butinent* » et la note nationale BSV « *Les abeilles, des alliées pour nos cultures : protégeons-les !* » sur les sites Internet partenaires du réseau d'épidémiosurveillance des cultures ou sur www.itsap.asso.fr

Ce bulletin de santé du végétal a été préparé par l'animateur filière viticulture et élaboré sur la base des observations réalisées par les Chambres d'agriculture de l'Hérault, du Gard, de l'Aude, des Pyrénées Orientales, AD-VAH, Cave d'Ouveillan, CAVALE, CAPL, Ets Perret, Ets Péris, JEEM, Ets Touchat, FREDON LR.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut-être transposée telle quelle à la parcelle. La CRA d'Occitanie dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées et en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.